

12 juil 2013 -18:05

Appartient à Conseil des ministres du 12 juillet 2013

## Base polaire Princesse Elisabeth

Sur proposition de la ministre des Affaires sociales et de la Santé publique Laurette Onkelinx et du secrétaire d'Etat à la Politique scientifique Philippe Courard, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'accord dans le cadre du financement de la base polaire Princesse Elisabeth.

Le projet d'accord est un compromis transactionnel et constructif entre l'Etat belge et l'*International Polar Foundation* (IPF) qui vise à atteindre les objectifs dont les principaux sont les suivants :

- le retrait de la résolution du protocole et des contestations sur la propriété de la station pendant un an ;
- le versement à l'IPF des sommes qui lui seront dues suivant l'avis de l'Inspecteur des Finances, ce qui lui permet de payer ses fournisseurs et ceux de l'Etat belge et d'éviter sa liquidation ;
- l'acceptation par l'IPF des principes destinés à gouverner la campagne 2013-2014 et notamment le non-dépassement du budget et le respect de la législation sur les marchés publics ;
- la maintenance et le fonctionnement de la station durant la campagne 2013-2014 ;
- la mise sur pied d'une concertation entre parties en vue de définir une nouvelle organisation financière et structurelle pour la gestion de la station.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Mme Laurette Onkelinx, Vice-Première ministre et ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, chargée de Beliris et des Institutions culturelles fédérales

Rue du Commerce 78-80

1040 Bruxelles

Belgique

+32 2 233 51 11

<http://www.laurette-onkelinx.be/>

Service de presse de M. Philippe Courard, secrétaire d'Etat  
aux Affaires sociales, aux Familles et aux Personnes  
handicapées, à la Politique scientifique, chargé des Risques  
professionnels

Rue Ernest Blérot 1 - 9ième étage

1070 Bruxelles

Belgique

+32 2 238 28 11

<http://www.socialsecurity.fgov.be>